

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHIER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 34
Procurations : 13
Votants : 47
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Budget annexe ZA des Traverses (HT) - BP 2022.

Le projet de budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 15 057.85 €
- section d'investissement : 32 934.98 €

Compte tenu du vote du compte administratif 2021 et de l'affectation du résultat de fonctionnement par une délibération précédente, la section d'investissement fait apparaître en recette l'excédent 2021 reporté c/001 de 7 279.69 € et au compte 1068 23 595.29 € et la section de fonctionnement l'excédent reporté de 15 057.85 € c/002.

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chapitre 011 : 12 997.85 € : charges à caractère général (entretien des terrains et divers).

Chapitre 042 : 2 060.00 € : amortissements 2022.

En recettes :

Chapitre 002 : 15 057.85 € : excédent antérieur reporté 2021.

Section d'investissement :

En dépenses :

Chapitre 20 : 32 934.98 € : 4 209.98 € de restes à réaliser 2021 et 28 725 € de poursuite de l'étude d'extension en 2022.

En recettes :

Chapitre 001 : 7 279.69 € : excédent d'investissement reporté 2021.

Chapitre 10 : 23 595.29 € : excédents de fonctionnement capitalisés.

Chapitre 040 : 2 060.00 € amortissements 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide D'ADOPTER le budget primitif 2022 du budget annexe ZA des Traverses selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220411-DEL11042022-43-DE
Date de télétransmission : 19/04/2022
Date de réception préfecture : 19/04/2022